



LEADER 2009 2013

De l'idée au projet



Guide du porteur de projet

Avril 2012

Secrétariat :
Pays du Trégor-Goëlo
126 rue de l'Aérodrome 22300 LANNION
Tél : 02.96.48.66.33 - Télécopie : 02.96.48.73.07
e-mail : info@paystregorgoelo.com
Site internet : www.paystregorgoelo.com

69 communes, 7 EPCI, 115 356 habitants
Communauté d'agglomération Lannion-Trégor,
Communautés de Communes : Beg Ar C'hra, Centre Trégor, Paimpol-Goëlo,
Pays Rochois, Presqu'île de Lézardrieux, Trois Rivières.
Communes : Mantallot, Perros-Guirec



SOMMAIRE

	PAGE
LA STRATEGIE DU PAYS DU TREGOR GOELO	3
L'ENVELOPPE FINANCIERE	3
LE TERRITOIRE ELIGIBLE	3
1° Zone éligible	3
2° Communes éligibles sous conditions	4
LES DISPOSITIFS LEADER MOBILISABLES	4
DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER	5
1. Vous avez un projet ?	5
2. Comment formaliser votre demande ?	5
3. Où se procurer le dossier ?	5
4. Le financement du projet	6
SUR QUEL CRITERES LES OPERATIONS SONT-ELLES RETENUES ?	6
QUI SELECTIONNE LES PROJETS ?	6
PROCEDURE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS	7
QUE VA-T-IL SE PASSER SI L'OPERATION EST RETENUE ?	7
LES PRINCIPALES OBLIGATIONS LIEES AU FEADER	7
LES ANNEXES	8



LA STRATEGIE DU PAYS DU TREGOR GOELO

Le Pays du Trégor-Goëlo est un territoire multiple : à la fois rural, littoral et urbain par ses deux pôles que sont Lannion et Paimpol. Espace reliant l'Armor et l'Argoat, il est marqué par la variété de ses paysages et la diversité de son économie.

Sa notoriété et son attractivité reposent sur ces multiples atouts et sur la capacité des acteurs locaux à préserver et valoriser cette diversité historique, économique, culturelle et sociale.

Le territoire n'en est pas moins fragilisé :

- par la multiplicité des activités qui s'exerce sur un même espace et engendre une hausse du foncier et des concurrences entre usages,
- par son hétérogénéité marquée par une forte concentration du système économique local sur la zone urbaine et littorale au détriment de l'espace rural,
- par une demande de plus en plus forte des personnes âgées et d'une nouvelle population en matière de services (arrivée de jeunes ménages sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion, Tréguier et Paimpol du fait de la hausse du coût du foncier).

Des déséquilibres se créent, sources d'inégalités sociales et de dégradation de l'environnement, risquant à terme de réduire le potentiel attractif du territoire et d'être un frein à son développement économique.

Dans la période LEADER+, le Pays avait choisi d'oeuvrer au développement équilibré de son territoire en axant sa stratégie autour du thème fédérateur « Utilisation des nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires », afin de réduire la « fracture territoriale et numérique » entre territoire urbain et rural.

Fort de cette expérience et dans la continuité de ces engagements, le territoire a choisi de cibler son intervention autour d'une ambition forte et partagée :

(Dés)équilibres

Par ce biais, le Pays du Trégor-Goëlo souhaite expérimenter des solutions locales et pérennes pour maintenir la diversité et l'attractivité du territoire. Cet objectif réaffirme la volonté des acteurs locaux de s'associer pour développer une conscience collective, inscrite dans la logique du développement durable, et construire ensemble de nouveaux équilibres pour leur territoire.

Le développement équilibré du territoire autour des trois axes d'intervention suivants :

- **Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace,**
- **Développer les filières économiques locales (circuit courts, touristique et énergétique),**
- **Inciter aux comportements éco-responsables.**

L'ENVELOPPE FINANCIERE

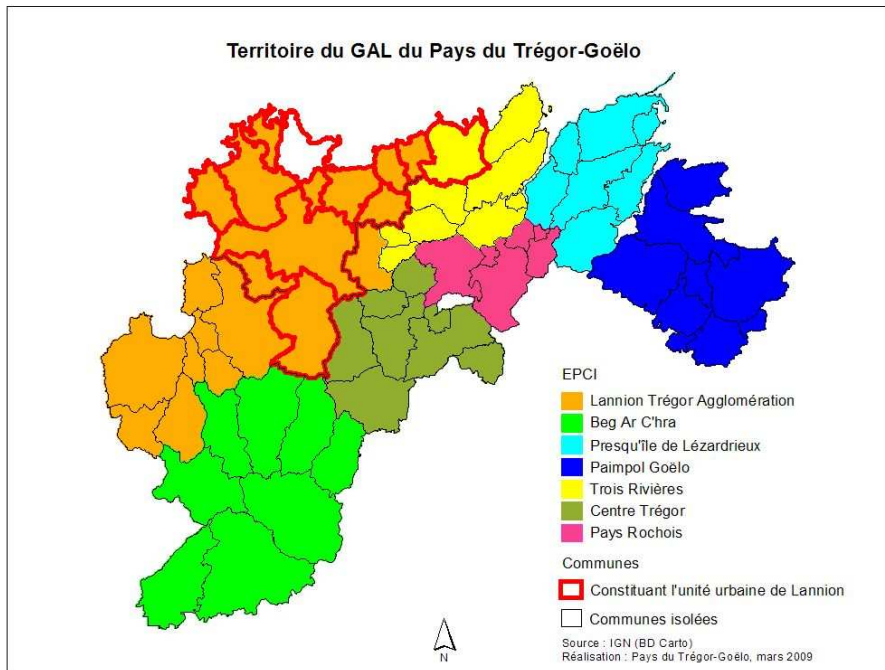
1 556 778 euros ont été attribués au GAL¹ du Pays de Trégor-Goëlo pour la période 2009-2013.

LE TERRITOIRE ELIGIBLE

1° Zone éligible :

Il s'agit de l'ensemble des 69 communes constituant le territoire du Pays du Trégor-Goëlo : les communes des sept EPCI (Communauté d'agglomération Lannion-Trégor, Communautés de Communes : Beg Ar C'hra, Centre Trégor, Paimpol-Goëlo, Pays Rochois, Presqu'île de Lézardrieux, Trois Rivières) et les communes de Mantallot et de Perros-Guirec.

¹ G.A.L. : Groupe d'Action Locale



2° Communes éligibles sous conditions :

Il s'agit des communes appartenant à des unités urbaines (définition INSEE *) comprises entre 20 000 et 50 000 habitants, qui sont considérées en Bretagne comme faisant partie de villes moyennes.

Le montant total des opérations au bénéfice (bénéficiaires ultimes) des communes citées en annexe 1 ne devra pas excéder 20% de l'enveloppe financière pluri-annuelle du GAL.

LES DISPOSITIFS LEADER MOBILISABLES

Les intitulés des fiches dispositifs mobilisées sont les suivants :

- 111B : Sensibiliser et Former les acteurs du secteur agricole
- 121C : Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables
- 311 : Aider à la Création et au développement de points de vente collectifs de producteurs locaux (Chef d'exploitation, Entreprise agricole, EARL, SCEA, SARL, Association GIE)
- 312 : Aider à la Création et au développement de points de vente collectifs de producteurs locaux (Micro-entreprise)
- 313 : Développer et promouvoir un tourisme rural durable
- 321A : Favoriser et Développer l'accès aux services à la population
- 321B : Favoriser et Développer l'accès aux produits locaux de qualité
- 321C : Favoriser et Développer l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie
- 323D : Préserver et Mutualiser le patrimoine naturel
- 323E : Faire du Paysage un élément identitaire à préserver
- 331 : Sensibiliser et former aux comportements Eco responsables
- 341B : Construire de nouveaux équilibres via une gestion concertée de l'espace
- 421 : Coopération interterritoriale et transnationale
- 431 : Animation, gestion et évaluation du programme LEADER



L'ensemble des fiches dispositifs est disponible sur le site Internet du Pays du Trégor Goëlo :
http://www.paystregorgoelo.com/docs/437-fiches_dispositifs.pdf

DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

1. Vous avez un projet ?

Peuvent être porteur de projet les personnes morales de droit public, de droit privé, et les personnes physiques.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de nos deux techniciennes du Pays du Trégor-Goëlo :

Christelle BACOR, Chef projet LEADER
christelle.bacor@paystregorgoelo.com

Catherine ANCEAUME, Assistante LEADER
catherine.anceaume@paystregorgoelo.com

Pays du Trégor-Goëlo
126, rue de l'aérodrome
22 300 Lannion
Tel : 02.96.48.66.33
Fax : 02.96.48.73.07



L'information sur le programme LEADER pourra être relayée par une aide plus personnalisée, dite d'accompagnement. Cette aide qui relève de l'appui technique pourra porter sur les points suivants :

- Aide à la définition du projet et à la clarification des objectifs,
- Identification des sources potentielles de financement et aide au montage financier,
- Aide à la formalisation du dossier complet.

2. Comment formaliser votre demande ?

Le porteur de projet est invité à prendre contact auprès de nos techniciennes du Pays du Trégor-Goëlo. Pour tous les projets, rentrant dans les dispositifs prévus par la stratégie LEADER, une connexion au logiciel de gestion sera attribuée au porteur de projet, afin de compléter une fiche projet.

Le dossier de demande de subvention LEADER complet est constitué des éléments principaux suivants :

- Lettre de demande de financement FEADER (**Annexe N° 3**)
- Formulaire de demande dûment rempli et signé, accompagné des **pièces justificatives (Annexe N° 2)** ;
- Fiche projet ;
- Accords de financements, lettre(s) d'intention du ou des co-financeurs public(s) ;
- Définition des indicateurs d'évaluation ;
- Accords de coopération (uniquement pour la mesure 421) ;

Des pièces supplémentaires pourront le cas échéant vous être demandées dans le cadre de l'instruction, dont la procédure est décrite dans le schéma.

Transmettez 2 exemplaires de votre demande signée à Monsieur le Président du GAL du Pays du Trégor-Goëlo - 126, rue de l'aérodrome - 22300 LANNION. Un autre exemplaire du dossier sera adressé IMPERATIVEMENT par voie électronique à l'adresse suivante : info@paystregorgoelo.com

3. Le financement du projet

Modalités du financement :

Le FEADER intervient en co-financement de contre-partie publique nationale : seuls des financements publics peuvent appeler du FEADER. Le taux de participation du FEADER dépend du montant des co-financements publics accordés, **dans la limite de 44% de l'aide co-financée.**

20% d'autofinancement doivent au minimum être apportés par les maîtres d'ouvrages (publics et privés) ; Concernant les maîtrises d'ouvrages publiques, ces 20% d'autofinancement ne peuvent pas être pris en compte dans l'aide publique cofinancée.

Le montant d'aide LEADER minimum sollicitée (en dehors des fiches dispositifs 421 et 431) : 2 000.00 euros par opération soit un coût total minimum éligible de 4 545.50 euros.

Le FEADER n'est par ailleurs payé que lorsque les dépenses sont certifiées payées.

Financements complémentaires :



Deux types de cofinancement peuvent être mobilisés en contrepartie du FEADER, par l'intermédiaire de l'équipe LEADER du Pays du Trégor-Goëlo ; il s'agit de financement du Conseil général des Côtes d'Armor ou du Conseil régional de Bretagne. **En aucun cas, la demande de financement ne vaut promesse de subvention.**

- Le Conseil Général des Côtes d'Armor met à la disposition des GAL Costarmoricains une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de **cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de « lignes classiques »**.

La demande de financement LEADER - Conseil Général 22 devra être adressée au GAL du Pays du Trégor-Goëlo, formalisée par une lettre de demande établie sur la base du modèle proposé (**Annexe N° 3**).

- Un financement au titre de l'enveloppe 3 du contrat de Pays (Conseil Régional de Bretagne) pourra être également mobilisable, formalisée par une lettre de demande établie sur la base du modèle proposé (**Annexe N° 4**).

SUR QUELS CRITERES LES OPERATIONS SONT-ELLES RETENUES ?

Il existe deux sortes de critères : les critères d'éligibilité et les critères d'opportunité.

Pour être éligible au titre du programme LEADER du Pays du Trégor-Goëlo, les projets doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- **Projet cohérent avec la stratégie du GAL : (Dés)équilibres**
- **Caractère innovant et pilote du projet** : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire
- **Caractère structurant du projet** : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale
- **Aide soumise à l'éco-conditionnalité** : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets.

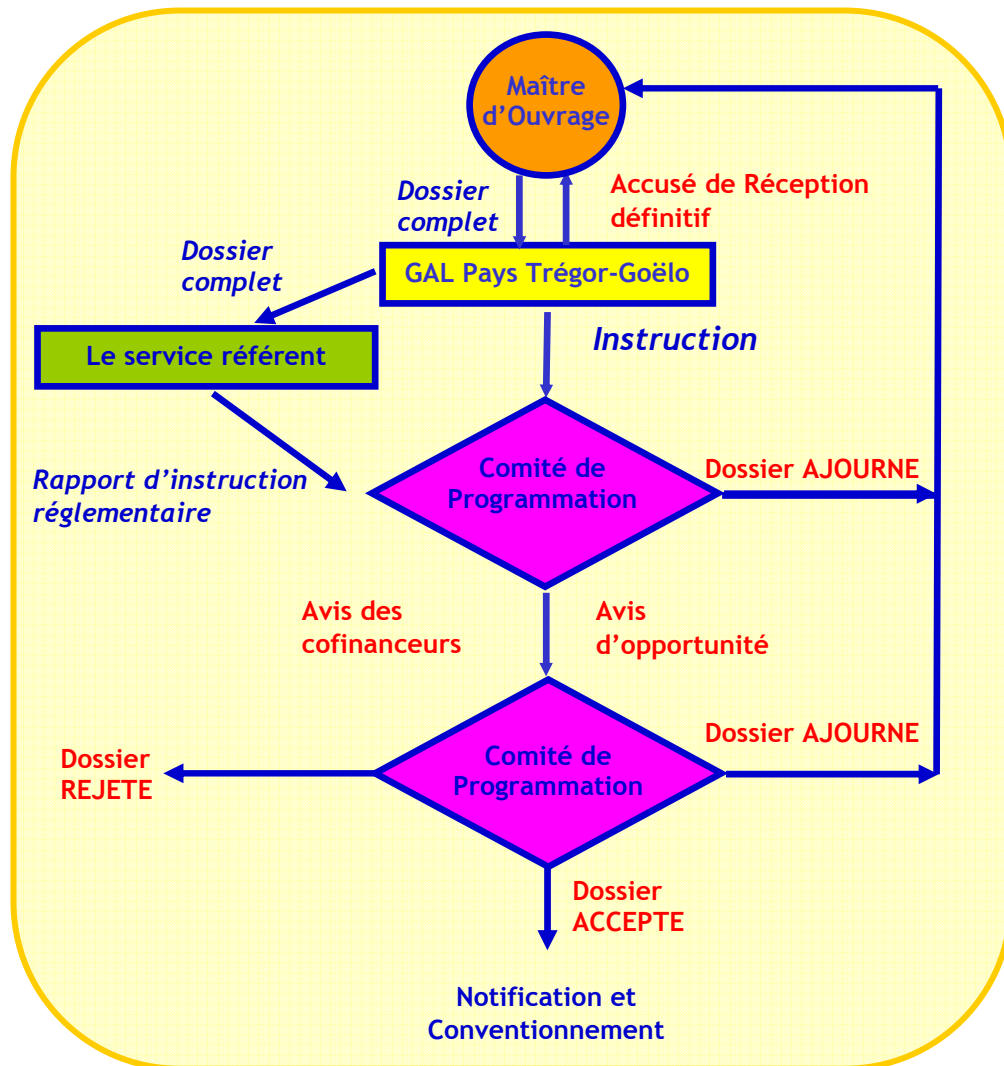
QUI SELECTIONNE LES PROJETS ?

Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo constitue un comité de programmation (52% membres issus de la société civile et 48% membres élus du territoire),

- le comité examine les projets présentés et juge de leur **opportunité**,
- les services de l'Etat établissent une **instruction réglementaire** du projet.

PROCEDURE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le délai minimum de la procédure d'instruction est de 3 mois.



QUE VA-T-IL SE PASSER SI L'OPERATION EST RETENUE ?

Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo adressera au candidat sélectionné une notification de la décision du Comité de Programmation et une convention attributive de subvention LEADER.

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS LIEES AU FEADER

Tout bénéficiaire d'une subvention FEADER doit se conformer aux obligations suivantes :

- Assurer une exécution conforme de l'opération agréée,
- Assurer la publicité de la participation FEADER,
- Mettre en place les outils de suivi nécessaires à la justification des dépenses,
- Compatibilité de suivi avec les exigences communautaires,
- Rendre compte des dépenses réalisées et des ressources obtenues,
- Assurer l'archivage des pièces justificatives.



LISTE DES ANNEXES

Annexe N° 1 - Liste des communes appartenant à l'unité urbaine de Lannion

Annexe N° 2 - Liste des pièces constitutives d'un dossier

Annexe N° 3 - Lettre de demande de financement FEADER

Annexe N° 4 - Lettre de demande de financement Conseil Général des Côtes d'Armor

Annexe N° 5 - Lettre de demande de financement Conseil Régionale de Bretagne

Annexe N° 6 - Modèle de délibération

Annexe N° 7 - Associations : attestations de régularité fiscales et sociales

Annexe N° 8 - Glossaire



ANNEXE 1 :
 Liste des communes appartenant à l'unité urbaine de Lannion

Code Insée	Commune	Intercommunalité
22090	Kermaria-Sulard	CDC de Lannion - Trégor
22113	Lannion	CDC de Lannion - Trégor
22134	Louannec	CDC de Lannion - Trégor
22166	Penvenan	CDC des Trois Rivières
22168	Perros-Guirec	non rattachée
22198	Pleumeur-Bodou	CDC de Lannion - Trégor
22211	Ploubezre	CDC de Lannion - Trégor
22224	Ploulec'h	CDC de Lannion - Trégor
22324	Saint-Quay-Perros	CDC de Lannion - Trégor
22343	Trébeurden	CDC de Lannion - Trégor
22353	Trégastel	CDC de Lannion - Trégor
22363	Trélévern	CDC de Lannion - Trégor
22379	Trévou-Tréguignec	CDC de Lannion - Trégor



ANNEXE 2 :
Liste des pièces constitutives d'un dossier

Pour tous les demandeurs

- LETTRE de demande
- Exemplaire original du formulaire de demande d'aide LEADER complété et signé
- Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, attestations, éventuellement fiches de paie antérieures...)
- Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)
- Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET ou n° PACAGE
- Tout document permettant de justifier de la situation du demandeur au regard de la TVA
- Tout document permettant de s'assurer que le demandeur a obtenu la participation des cofinanceurs. Si l'usager a demandé et obtenu des subventions d'autres financeurs sans utiliser le présent formulaire unique
- En cas d'acquisition immobilière: un titre de propriété et un document justifiant le caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas
- Pour les projets d'immeubles et les travaux : l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux, Un échéancier de réalisation des travaux
- L'état des autorisations préalables requises par la réglementation

Pour une collectivité ou un établissement public

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention

Pour un groupement d'intérêt public

- L'acte d'approbation ou convention constitutive du GIP

Pour une association

- Récépissé de déclaration en préfecture
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement
- Derniers bilans et compte de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.

Pour une société ou entreprise privée

- Preuve de l'existence légale (extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné)
- Eléments justifiant de l'existence de l'indivision et des noms des personnes composant l'indivision (le cas échéant)
- Attestation d'affiliation à la MSA

ANNEXE 3 :
Modèle de lettre de demande de financement FEADER

Structure,
Nom du représentant légal
Coordonnées

Monsieur le Président
GAL du Pays du Trégor-Goëlo
126 rue de l'aérodrome
22300 Lannion

Ville, le

Objet : Demande de financement LEADER 2007 2013 - « *Intitulé du projet* »
Affaire suivie par : XXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention au titre du LEADER 2009-2013 concernant le projet de « XXXXXXXXXXXXXXX » .

Le coût total de ce projet, qui concernera le territoire du XXXXXXXXXXXXXXX, et dont la maîtrise d'oeuvre sera confiée XXXXXXXXXXXXXXX, s'élève à XXXXXXXXXXXXXXX € (TTC ou HT) pour la période XXXXXXXX.

Par la présente, au vu de l'intérêt que constitue cette démarche pour le développement de notre territoire, je sollicite un accompagnement financier FEADER à hauteur de XXXXXX € soit XX% du coût total du projet. Vous trouverez ci-après les caractéristiques respectives dans la fiche projet vous donnant de plus amples informations relatives à ce projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez notre requête, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le « autorité signataire »

Cachet et signature

ANNEXE 4 :

Modèle de lettre de demande de financement Conseil Général des Côtes d'Armor

Monsieur le Président
Conseil Général des Côtes d'Armor
D.D.E.E.
11, place du Général de Gaulle
B.P. 2371
22023 SAINT BRIEUC Cedex

A l'attention de **Madame Joëlle LE FOLL**

Ville, le

Objet : Demande de financement - « *Intitulé du projet* »
Affaire suivie par :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, une demande de concours financier, au titre de la ligne spécifique LEADER du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour l'opération pour l'opération intitulée « XXXXXXXX ».

Le coût total de ce projet, qui concernera le territoire du XXXXXXXXXXXXXXXX, et dont la maîtrise d'oeuvre sera confiée XXXXXXXXXXXXXXXX, s'élève à XXXXXXXXXXXXXXXX € TTC pour la période XXXXXXXX.

Par la présente, au vu de l'intérêt que constitue cette démarche pour le développement de notre territoire, je sollicite un accompagnement financier du Conseil Général des Côte d'Armor à hauteur de XXXXXX € soit XX% du coût total du projet.

En complément de cette demande, un soutien de l'Union Européenne a été sollicité auprès du GAL du Pays du Trégor-Goëlo, le « date demande au GAL du Pays du Trégor-Goëlo ».

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez notre requête, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le « autorité signataire

Cachet et signature

ANNEXE 5 :

Modèle de lettre de demande de financement Conseil Régional de Bretagne

**Monsieur le Président du
Conseil Régional de Bretagne**
283, avenue du Général Patton
CS - 21 101
35 711 Rennes Cedex 7

A l'attention de **Monsieur Sébastien HAMARD**

Ville, le

Objet : Demande de financement - « *Intitulé du projet* »
Affaire suivie par :

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention concernant le projet de « XXXXXXXXXXXX ».

Le coût total de ce projet, qui concernera le territoire du XXXX et dont la maîtrise d'oeuvre sera confiée au XXXX, s'élève à XXXX € TTC.

Par la présente, au vu de l'intérêt que constitue cette démarche pour le développement de notre territoire, je sollicite un accompagnement financier du Conseil régional de Bretagne dans le cadre de l'enveloppe 3 du Contrat de Pays à hauteur de XXXXXXXX € soit XX% du coût total du projet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez notre requête, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le « autorité signataire

Cachet et signature

ANNEXE 6
Modèle de délibération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations
de « structure porteuse »
Séance du *****
Lieu de réunion

Sous la Présidence de « autorité signataire », la « structure porteuse », légalement convoqué(e), s'est réuni(e) l'an deux mil neuf, le ***** à « heure réunion »

Etaient présent(e)s :
Etaient excusé(e)s :
Etaient absent(e)s :
Etaient également présent(e)s :

Date de convocation :

OBJET : « INTITULE DU PROJET » - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Présentation résumée du projet

Intitulé, contexte, calendrier - en particulier dans le cas d'un projet faisant l'objet de plusieurs tranches, objectifs.... (5 à 6 lignes)

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous, (EXEMPLE - double-clic sur tableau pour le compléter)

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Postes salariaux 2009		Europe - FEADER LEADER 2007-2013	- €	#DIV/0!
		Etat		
Frais de déplacements 2009		Région Bretagne		
		Département des Côtes d'Armor	- €	#DIV/0!
Stagiaires - inndemnités		Structures intercommunales		
Frais de communication		Communes		
Création d'une plateforme web		Autres aides publiques		
Matériel informatique				
Autres dépenses à compléter		Total public (1)	- €	#DIV/0!
Assiette éligible (1)	- €			
		Contributions autres que publiques		
Investissements non éligibles (2)		Autofinancement (2)	- €	20,00%
		Autres fonds privés (3)		
		Recettes générées par l'opération (4)		
Total dépenses (1)	- €	Total recettes (1+2+3+4)	- €	#DIV/0!

Entendu le rapport de « autorité signataire »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le « structure porteuse »,

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER et ligne spécifique du CG22)
- Autorise « autorité signataire » à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, le « structure porteuse » s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER., sans augmenter le coût total de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme,
A « lieu », le « date réunion »

Autorité signataire

ANNEXE 7
Associations : attestations de régularité fiscales et sociales

POUR LES ASSOCIATIONS N'EMPLOYANT PAS DE SALARIES

INTITULE DE L'OPERATION :

Je, soussigné, *****, Président de l'association *****, atteste que l'association :

N'a pas d'effectif salarié

N'est pas affiliée à l'URSSAF

Ne paye pas d'impôts

N'est pas assujettie à la T.V.A.

Ne fait l'objet d'aucune procédure fiscale

Et à ce titre ne reçoit pas d'attestations annuelles fiscales et sociales

Fait à *****, le *****

Le Président,

« nom - prénom »,

Cachet + signature

ANNEXE 8 Glossaire

EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

GAL : Groupe d'Action Locale

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement Locale

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole